

CIRCULER À VÉLO, QUELS BÉNÉFICES ?



UNE MOBILITÉ DOUCE ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

La pratique du vélo contribue pleinement, comme la marche et les autres modes de déplacements actifs, à la préservation de l'environnement, à un coût accessible au plus grand nombre.

LE MOYEN DE TRANSPORT LE PLUS RAPIDE EN CENTRE-VILLE

Sur des trajets de proximité, le vélo est aussi rapide qu'une voiture en milieu urbain et encore plus efficace en porte à porte.



C'EST BON POUR LA SANTÉ !

Quelques minutes de vélo, un peu de sport au quotidien ! Une activité modérée de 30 minutes mais régulière est aussi bénéfique, voire plus qu'une activité de longue durée.

ROULER À VÉLO REND PLUS HEUREUX !

Le fait d'utiliser un mode de déplacement actif pour ses trajets quotidiens, loisirs, travail... favorise le bien-être.



L'Etat propose également des aides à l'achat cumulables avec le dispositif du Grand Périgueux (cf. Service-Public.fr)

Profitez du chèque vélo, le coup de pouce du Grand Périgueux pour l'achat d'un vélo !

Réservez votre chèque Vélo (valable 3 mois) à l'Agence PÉRIMOUV' et bénéficiez ainsi d'une réduction selon le type de vélo choisi, neuf ou d'occasion (VAE, cargo, classique).

Ce chèque vélo est uniquement utilisable auprès des vélocistes et associations partenaires de l'opération.

Liste disponible sur le site du Grand Périgueux, rubrique Vélo > Aide à l'achat vélo.

* Dispositif garanti jusqu'à épuisement des crédits dédiés.

OÙ STATIONNER SON VÉLO ET COMMENT ?

Le stationnement et la sécurisation du PERIVELO relèvent de la responsabilité du client. Les vélos sont équipés d'antivol qu'il convient d'attacher systématiquement à un support fixe, pour un arrêt de quelques minutes ou de plusieurs heures.



Des équipements de stationnement et de gonflage sont disponibles en différents lieux sur le territoire.

(cf. dépliant "Les équipements et services vélo sur l'agglomération")



Arceau



Box
(se munir d'un cadenas)



Abri



Parc



Consigne



PRISES
DE RECHARGE
POUR VAE

Pompe à pied



Station de réparation
et de gonflage
(petits outils
à disposition)

Ne pas jeter sur la voie publique - EPIC PERIMOUV' - SIRET 793 320 771 00017



SERVICE DE LOCATION DE VÉLO DU GRAND PÉRIGUEUX

ÉLECTRIQUE • CLASSIQUE • PLIANT • CARGO



Renseignements au 05 53 53 30 37
et dans nos agences à Périgueux :
PÉRIMOUV' - 11 rue du Président Wilson
PÉRIVÉLO - Gare SNCF, 11 rue Denis Papin
perivelo@perimouv.fr

Plus d'informations sur grandperigueux.fr rubrique Déplacements/Vélo



La mobilité active de l'agglomération !

LE PÉRIVÉLO est un service de location de vélo moyenne et longue durée : mois, trimestre, année.

Ce mode de déplacement doux et actif est une alternative à la voiture.

Écologique et économique, il convient à toutes les situations grâce à une offre de vélos adaptée à l'usage de chacun.

PLUSIEURS TYPES DE VÉLOS DISPONIBLES :

> ÉLECTRIQUE (VAE), STANDARD ou CARGO

Assistance électrique tout au long du parcours, quel que soit le dénivelé.

> CLASSIQUE

Économique & écologique

> PLIANT

Facile à transporter & à ranger
Bon plan pour le train
& le stockage au domicile



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Le service est ouvert à toute personne majeure résidant ou travaillant sur le territoire du Grand Périgueux. L'utilisation du vélo est limitée au périmètre de l'agglomération sauf en cas d'intermodalité avec le train.

À QUEL PRIX ?

3 périodicités de location : mois, trimestre, année

MATÉRIELS À LA LOCATION	PLEIN TARIF			TARIF RÉDUIT*			DÉPÔT DE GARANTIE**
	Mois	Trim	Année	Mois	Trim	Année	
VÉLOS							
à Assistance Electrique VAE	30 €	80 €	300 €	15 €	40 €	150 €	800 €
Classique et pliant	15 €	40 €	150 €	7,5 €	20 €	75 €	200 €
VÉLOS CARGO							
VAE Triporteur et Bipporteur	60 €	150 €	Renouvelable dans la limite de 6 mois (ou plus si disponibilité)	30 €	75 €	Renouvelable dans la limite de 6 mois (ou plus si disponibilité)	2 000 €
VAE Rallongé	45 €	120 €		22,5 €	60 €		1 700 €
ACCESSOIRES							
Porte-bébé	GRATUIT			GRATUIT			30 €
Sacoche	GRATUIT			GRATUIT			40 €
Panier arrière	GRATUIT			GRATUIT			14 €
Caddie vélo	GRATUIT			GRATUIT			50 €

* Tarif réduit : Applicable aux - de 26 ans, + de 65 ans, aux bénéficiaires de la tarification sociale ainsi qu'aux détenteurs d'un abonnement annuel PERIBUS ou SNCF dans le cadre de l'intermodalité.

** Dépôt de garantie : Autorisation d'encaissement par prélèvement sur compte bancaire (mandat SEPA). Le dépôt de garantie n'est pas encaissé sauf en cas de perte, vol, non restitution ou dégradation du matériel le rendant inutilisable.

Toute période commencée est due dans son intégralité. Toute période payée ne sera pas remboursée, sauf cas de force majeure (cf. règlement général de location).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de déplacements domicile-travail, l'abonnement est remboursé par l'employeur à hauteur de 50% pour les salariés du secteur privé ou 75% pour ceux du secteur public.

COMMENT RÉSERVER ET LOUER UN PÉRIVÉLO ?

RÉSERVER



En ligne sur le site du Grand Périgueux rubrique Vélo > Location > La réservation



À l'Agence PÉRIVÉLO
Gare SNCF - 11, rue Denis Papin à Périgueux

LOUER

Dès qu'un vélo est disponible, l'utilisateur reçoit un mail pour une prise de rendez-vous.

Un état des lieux est établi à la signature du contrat et au terme de la location.

Les départs et retours de location se font exclusivement à l'Agence PÉRIVÉLO.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB

Pour les bénéficiaires de la tarification sociale :

- Une attestation délivrée par le CCAS de votre commune, justifiant d'un coefficient CAF < 650

Pour les bénéficiaires de la tarification intermodale :

- Présentation de l'abonnement annuel PERIBUS ou SNCF en cours de validité



RECONDUCTION EN LIGNE

Il est possible de reconduire une location sans se déplacer en Agence, en créant son COMPTE CLIENT en ligne sur <https://perivelo.locvelo.com>

Il permet également d'accéder à diverses fonctionnalités (prise de rendez-vous de maintenance régulière ou en cas de panne, ...)



ENTRETIEN ET RÉPARATION

Vous bénéficiez d'un entretien gratuit tous les 6 mois.

En dehors de cet entretien semestriel, les réparations sont à la charge du locataire et s'effectuent uniquement à l'Agence PÉRIVÉLO.

Le règlement général de location ainsi que la grille tarifaire des réparations sont disponibles en agences et sur : grandperigueux.fr, rubrique Déplacements/Vélo